



L'essentiel

EKO c'est une carte, une appli, une agence, une offre simple et sans surprise, sans condition de revenu et sans engagement pour 2 € par mois. Sont inclus dans votre offre EKO :

Une carte

Carte Mastercard internationale que vous utilisez dans le monde entier.

Les retraits dans les distributeurs Crédit Agricole.

Un forfait de 25 retraits/ an en France hors distributeurs Crédit Agricole et dans les pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE).

Un forfait de 10 retraits/ an dans les pays hors de l'EEE.

Plafond de paiements : 1200€ par mois

Plafond de retraits : 300€ sur 7 jours glissants

Les paiements par carte dans l'EEE, en euro, leu roumain et couronne suédoise sont inclus.

Les paiements par carte en autres devises et dans d'autres pays sont possibles et soumis à la tarification en vigueur dans votre Caisse Régionale.

Le paiement sans contact pour vos achats au quotidien.

Le paiement directement via mobile grâce à Paylib⁽¹⁾.

Des garanties d'assurance⁽²⁾ et assistance pour être serein dans tous vos déplacements.

Une application

L'application Ma banque⁽³⁾ pour suivre vos comptes au quotidien et vous aider dans la gestion de votre budget.

Une agence

Vous êtes rattachés à l'agence de votre choix et pouvez, quand vous le souhaitez, solliciter nos conseils sur la gestion de votre compte mais également sur tous vos projets (épargne, assurance, ...).

La maîtrise de votre budget

Une carte à contrôle de solde afin de maîtriser votre budget et anticiper le risque de découvert.

Pas de découvert autorisé.

Un système d'alertes SMS vous informe dans 2 cas de figure :

- dès que le solde de votre compte est inférieur à 20 €,
- dès qu'une opération met votre compte en négatif ou risque d'être rejetée pour fonds insuffisant.

Frais de tenue de compte

Inclus

⁽¹⁾ Offre soumise à conditions nécessitant une adhésion spécifique, un smartphone Android éligible et la détention d'une carte MasterCard du Crédit Agricole

⁽²⁾ Contrats d'assistance et d'assurance souscrits par l'intermédiaire de Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.oriass.fr), pour le compte du porteur de la carte, auprès de : Pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 126, rue de la Piazza, CS 20010 - 93196 Noisy le Grand Cedex), Pour l'assurance : CAMCA (sise 53, rue La Boétie CS40107 75380 Paris Cedex 08). Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

⁽³⁾ Téléchargement et accès gratuits, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne, compris dans l'offre EKO.



Bon à savoir

L'ouverture définitive de votre compte EKO ainsi que l'octroi des moyens de paiement sont réalisés sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale au sein de laquelle l'offre est souscrite. La cotisation est susceptible d'évolution conformément au barème tarifaire en vigueur portant les principales conditions générales de banque de la Caisse régionale. Les produits et services non inclus dans l'offre EKO sont facturés selon ce même barème tarifaire en vigueur.

L'offre EKO sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Bien que l'offre eko comprenne une carte à contrôle de solde et n'inclut pas de découvert autorisé, certaines opérations peuvent vous mettre en situation de découvert si vous ne les anticipez pas :

- certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde de votre compte (par exemple certains parkings, certaines stations-service) : les opérations pourront, de façon exceptionnelle et pour un montant limité indiqué au contrat, être réalisées avec votre carte EKO sur ces appareils même si votre solde est insuffisant.
- D'autres opérations peuvent vous mettre en situation de découvert si vous ne les anticipez pas (paiements par chèque ou prélèvements) ou pourront être rejetées.

Lorsque votre compte est à découvert, des frais pourront vous être facturés selon le barème tarifaire en vigueur dans la Caisse régionale au sein de laquelle vous avez souscrit l'offre EKO.

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.

Lorsque votre demande d'ouverture de compte est réalisée à distance sur le site Internet www.eko-by-ca.fr, vous disposez, conformément à la réglementation en vigueur, d'un délai de 14 jours calendaires pour vous rétracter sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.